

onze milliards et demi. Il n'a pas fait allusion au chiffre de la dette en ce moment, mais le ministre des Finances a indiqué qu'elle s'était accrue d'environ deux milliards l'an dernier. A tout événement, notre dette publique, au 31 décembre 1943, était d'environ onze milliards et demi. En d'autres termes, elle était environ six fois et demie ce qu'elle était en 1914-1918. Le service annuel des intérêts, d'après les chiffres consignés au hantsard par l'honorable représentant de Vancouver-Burrard, absorbe plus de 304 millions de dollars, soit plus de \$27 par année en intérêt pour chaque homme, femme et enfant de notre pays. C'est un fardeau énorme à porter et ces frais augmentent sans cesse, sans perspectives de diminution. Cependant, le premier ministre espère vainement que nous pourrions traverser la période de reconstruction en suivant exactement la même ligne de conduite financière que dans le passé. Pas n'est besoin de faire appel à l'imagination pour constater, à l'étude de ces chiffres, l'énorme augmentation qui s'est produite d'année en année depuis la Confédération pour voir dans quelle mesure notre dette nationale et le service de l'intérêt se sont accrues tous les ans et pour en arriver à la conclusion que ce genre de financement ne peut se prolonger.

Je me rappelle la notable parole du premier ministre qui disait en 1935 que, s'il était élu, il allait combattre la haute finance. Or nous voyons aujourd'hui les résultats de la lutte qu'il lui a livrée et, si c'est là la grande lutte qu'il a l'intention de continuer, je n'ai pas grand espoir pour la période de reconstruction. Je pense bien que le premier ministre lui-même n'en attend pas grand-chose.

Un changement s'impose dans le programme financier du gouvernement. J'ai déjà indiqué deux des principaux moyens auxquels il faut recourir. Si nous ne modifions pas notre programme financier je ne vois pas, nonobstant les espoirs platoniques exprimés par le premier ministre, de bien grandes perspectives de succès pour la période de reconstruction ou pour ce ministère de la Reconstruction que nous tous, et non seulement le ministre, souhaitons voir établir. L'un des principaux moyens auxquels il faut avoir recours, un moyen indispensable à l'établissement satisfaisant de l'industrie du Canada lors du retour de la paix, c'est que la régie du numéraire et du crédit soit enlevée au présent monopole privé et rendu au Parlement. Le Parlement lui-même devrait diriger le programme financier du Canada de façon à mettre en disponibilité assez d'argent pour financer la réintégration dans la vie civile et le rétablissement après la guerre et fournir au public consommateur assez de pouvoir d'achat pour lui permettre de jouir d'un mode de vie limité seulement par la capacité

de production de l'industrie et des ressources naturelles de notre pays au lieu d'être limité par une pénurie systématique d'argent.

Nous connaissons en effet, à l'heure actuelle, une pénurie factice d'argent. Sans entrer dans les détails de la restauration financière qui s'impose, il me semble que, pour avoir un ministère approprié de la reconstruction, qui sera responsable de la transformation des industries de guerre du pays en des industries du temps de paix, nous devons exercer le contrôle voulu sur nos devises et notre crédit qui doivent servir aux besoins du public et non au profit de quelques particuliers. Tant que nous n'aurons pas atteint ce but, nous ne remporterons jamais le succès que nous ambitionnons et les combattants d'outre-mer trouveront, à leur retour, qu'ils se sont battus en vain. Nous ne pouvons permettre cela; le pays ne peut se permettre cela. Commençons donc par mettre de l'ordre dans notre propre maison; établissons les finances du pays sur des bases scientifiques et solides; fondons une structure financière telle que ce qui est matériellement possible et opportun le soit aussi financièrement. Nous aurons alors un Canada auquel nos jeunes gens d'outre-mer seront fiers de revenir et, à leur retour, nous serons également fiers de leur dire: Nous apprécions les services que vous venez de nous rendre et nous allons tenter de vous récompenser en partie de ce que vous avez fait.

M. W. F. KUHLE (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, je sollicite votre indulgence pour quelques instants. Je prends la parole plutôt sur une question de privilège que dans le but de discuter quelques points relatifs à ce bill.

Plusieurs honorables députés qui ont pris part à la discussion sur ce bill ont fait allusion, pendant leur discours, aux remarques que j'ai formulées au sujet du bill. J'estime que plusieurs d'entre eux ont, délibérément ou autrement, mésinterprété mes paroles. De fait, certains honorables députés sont allés jusqu'à mettre en doute mon intégrité. En conséquence, je prends la parole sur une question de privilège à ce sujet.

Sauf erreur, quatre honorables députés ont fait allusion à mes remarques: ce sont l'honorable député de Victoria, Colombie-Britannique (M. Mayhew), l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) et l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson); ils ont donné à entendre que j'avais préconisé une situation où l'oisiveté régnerait, en d'autres termes, un paradis des fâneurs. Si vous lisez les remarques prononcées par l'honorable député de Victoria, C.-B. (M. Mayhew) vous constaterez, dans le compte rendu du 23 juin, qu'il a déclaré ce qui suit: